

Assuré l'égalité des chances pour tous et l'épanouissement du domaine cinématographique québécois.

Communiqué du Ministère de la Culture et des Communications du Québec, 1^{er} mars 2019

Problématiques majeurs

La reconnaissance de l'artiste, l'accès aux opportunités, et établir une stabilité sont les trois étapes cruciales dans une carrière artistique.

Équité représentative des femmes et des minorités dans les arts

Redéfinition du droit d'auteur et de sa rémunération lors de la diffusion de l'œuvre.

Pour les solutions à court terme:

Sortir l'aspect décisionnel des mains du gouvernement. Dans un pays libre ce n'est pas au gouvernement de décider ce qui se fait ou non, et surtout pas d'empêcher les non-subsventionnées d'être rentable.

Établir un contrat type pour les ventes d'œuvres d'art avec une obligation de redevance de 15% de la marge de profit de l'augmentation de la valeur lors de la revente de l'œuvre.

C'est maintenant reconnu que l'écrivain, l'auteur-compositeur et l'artiste visuel sont propriétaire de leurs œuvres, mais la production d'œuvre évolue avec les années différentes méthodes de création évolue constamment et un créateur se retrouve à collaborer avec d'autres créateurs.,

Il faut reconnaître la juste valeur apportée de leurs collaborateurs. Par exemple ; Ajouté des droits d'auteurs en cinéma, en multidisciplinarité, en théâtre et opéra, pour les acteurs ou les musiciens un droit d'auteur de la performance ou de l'exploitation de l'image de la personne.

Un pourcentage allouer du droit d'auteur doit maintenant inclure, pour le cinéma, la télévision, opéra et le théâtre; un droit d'auteur à la mise en scène et création des décors et des costumes, pour le cinéma, la télévision il faut ajouter un droit d'auteur à la direction photo, et au montage. Pour l'animation établir un droit d'auteur pour les artistes de story-board.

Et en accompagnement pour tous les productions un droit d'auteur aux graphistes.

Obligation des diffuseurs traditionnel et sur le web d'une rémunération de ses droits d'auteur. Il est absurde de prétendre que le web est gratuit car les câblodistributeurs et les géants du web font une fortune sur notre contenu qu'il diffuse.

Seul le créateur peut être propriétaire du droit d'auteur, il ou elle ne doit jamais être obligé de céder son droit d'auteurs à un producteur ou distributeur pour l'exploitation de son œuvre. Établir les normes d'une licence d'exploitation avec échéance fixe d'une durée limitée.

Redéfinir le rôle d'un producteur d'événement ou de film comme responsable d'aller chercher l'argent dans le privé, et non être les administrateurs des subventions du domaine public.

Établir le salaire maximum pour producteur par projet subventionné, qu'il ne soit pas plus élevé que celui d'un ministre (75,000\$ par projet juste qu'à 150,000\$ maximal par année)

Pour sortir l'aspect décisionnel des mains du gouvernement. Pour maintenant, s'assurer que les jurys de pair différent pour tout concours, qui serait remplacer à chaque période de sélections, jury composé de personnes qui ont déjà financé et aussi qui n'ont jamais reçu du financement.

Le problème des jurys de pair est que le goût des pairs sélectionner pour le jury, se reflète dans leurs décisions, alors s'ils sont tous des mêmes tendances ou spécialisations, le résultat est prévisible. Alors le choix du jury sélectionné donne des résultats prévisibles.

Une meilleure énumération des jurys d'après le travail à accomplir.

Réduction de la paperasse.

Si les artistes visuels étaient bons à l'écriture, ils seraient aussi écrivains, mais ce n'est que l'exception qui prolifère à l'écriture, c'est pourquoi pour les arts visuels ils ne devraient que faire des demandes avec photo, ou du matériel visuel sans texte.

Pour combattre le profilage racial, ou la discrimination dans les décisions toute demande de subventions devrait se faire de méthode anonyme, de cette manière le projet proposer se déterminerait sur ses mérites propres et non sur la couleur de sa peau, de ses origines, de sa notoriété, ou de ses fréquentations privées.

Pour les solutions à long terme

Il est important d'établir que la plupart des artistes sont maintenant multidisciplinaires et que l'épanouissement ne peut se limiter qu'à une seule discipline.

Établir une grille pour évaluer l'investissement des créateurs dans leurs propres productions, pour pouvoir déterminer la juste valeur de cet investissement des créateurs.

Support directe aux créateurs: écriture, réalisation, post prod (musique montage). Si les créateurs veulent s'associer à un producteur ou un promoteur, c'est son droit et cela peut être à son avantage, mais l'aide gouvernemental devrait être directement au créateurs, le producteur ou un promoteur peut recevoir un salaire de 10% à partir de ce qu'il ajoute à la création.

Organisation d'une diffusion nationale et internationale accrue des œuvres Québécoises subventionnées et non subventionnées. Aide à la promotion et diffusion des œuvres qu'ils ont eu de l'aide des instances pour la production ou pas, (Exemple: promotion et publicité, création de catalogues, et aider à bien cibler les différents festivals, nationaux et internationaux, frais de transport et déplacements)

Encourager l'investissement privé dans tous les domaines artistiques: pour les artistes établies, créer un régime des réductions d'impôt pour les investisseurs et

non un crédit d'impôt aux producteurs. Pour que les producteurs puissent donner à leurs investisseurs la réduction d'impôt, les livres comptable la production doit être vérifié par une firme comptable indépendante, supervisé par le gouvernement.

Pour donner aux investisseurs privés des incitatives pour investir dans les arts. Établir des abris fiscaux destiné à l'achat ou l'investissement dans des produit culturel. Ceci voudrait dire définir la différence entre un produit culturel et un produit de divertissement, il faut arrêter le détournement des budgets gouvernemental pour la culture vers les produits de divertissement et vers les investissements en capital immobilier.

Donné aux créateurs le droit de fait accrédité leurs œuvres et films sans l'entremise d'un distributeur. Car le distributeur qui lui aussi existe grâce aux subventions ne voit pas l'utilité pour lui de promouvoir une œuvre ou un film pour lequel il ne peut recevoir de subventions. Ceci fait qu'une œuvre ou un film non-subventionné ne peut recevoir l'accréditation pour être vendu. Le système présent est une forme de censure fiscale.

Les arts souffrent aussi de la même problématique que la science, les artistes comme les scientifiques passent leurs temps à faire des demandes de subventions au lieu de faire de l'art ou de la recherche.

Pour les scientifiques la solution est plus simple puisque la majorité de la recherche se fait dans le contexte universitaire. Chaque université devrait recevoir un budget annuel constant qu'ils le gèrent eux même.

Pour le cinéma c'est plus compliqué car nous sommes tous des pigistes, Mais si chaque réalisateur s'associe à une coop de production de son choix et travaillerait ses projets, se serait aux coops de faire déterminer ce qu'ils font leurs subventions. Établir que pour la fiction, un réalisateur pourrait avoir qu'un long-métrage de fiction subventionné en production par quatre ans, Pour les réalisateurs les plus populaire, rien ne l'empêche de se financer au privé.

Pour le Théâtre, la danse, et musique, il y a des structures similaires, et d'autre pourraient être créé

Les artistes sont de plus en plus multi disciplinaires, pour les artistes visuels qui sont parmi les plus pauvres, une organisation des ressources est primordiale. Encore la subvention directe à la création s'avère problématique. Mais la promotion et diffusion des œuvres ne comporte pas d'ingérence dans la création.

Des avantages fiscaux aux créateurs comme des réductions d'impôt, et allègements des taxes foncières pour les ateliers de créateurs.

Créer la bourse de l'art du Québec, l'art visuel augmente en valeurs avec le temps, alors organiser une bourse ou les investisseurs place leurs argent et reçoivent des dividendes à long terme, Chaque année un budget gouvernemental alloué pour la préservation des œuvre et l'achat de nouvelle œuvres, la collection d'art d'Hydro-Québec pourrait être la base de cette nouvelle collection, la bourse achete directement des artistes des nouvelles œuvre, que la bourse garde comme garanti pour les investisseurs, et par la suite reventes sur le marché, ou loue à des corporations comme le fait la banque des arts du Canada, ou en place dans les collections muséales. À la vente les artistes reçoivent un 15% de l'augmentation de la valeur de l'œuvre pour leurs droits d'auteur.

Créer un lexique des artistes et des artisans présent et passé, relier à une banque de données des œuvres, littéraires, visuels, musicales, théâtrales et du cirque. Comme pour Youtube ou Wikipedia ce lexique pourrait être fourni et téléchargé par les créateurs, il serait fourni d'un droit d'auteurs de base alloué au différent participant par le nombre de visionnement. Un tel portail pourrait avoir des références comme le CV de l'artiste, articles de journaux, critiques etc.

Il y a une autre façon de regarder le problème.

L'abolition de tous les droits d'auteur et copie-rite industriel

C'est ce que nous vivons en ce moment pour les arts visuels et la musique sur le web, les redevances sont minimales ou inexistantes, alors que les propriétaires de plateformes de diffusion deviennent les hommes les plus riches au monde, à publier nos créations, notre contenu.

Si l'industrie refuse de nous donner ce qui nous est dû, ils peuvent renoncer à leurs droits de copie-rite industriel, car leurs arguments pour garder leurs droits d'auteurs est le même que celui pour établir le nôtre, Si-ils trouvent le nôtre comme étant néfaste, C'est bien reconnu que la présence de brevet industriel ralentissent constamment tout progrès scientifique.

Je suis bien conscient que cette vision ne va pas faire l'affaire de tous, mais l'ère du néo-libéralisme tire à sa fin, notre société doit trouver des nouvelles façons de voir et faire les choses, et c'est aux artistes de montrer la direction possible. Plusieurs de ses recommandations peuvent s'implanter petit à petit et par la suite changer le mode de financement. Le but d'une société n'est pas d'enrichir monétairement une minorité, mais d'enrichir culturellement toute sa population.